المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

Maroc Solidarité Médico-Sociale
MS 2
مغرب التضامن الطبي الاجتماعي

OIM
ONU MIGRATION

PNUD

CIRCUIT DE PRISE EN CHARGE DES FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE

Programme Mondial OIM-PNUD : Placer la migration au service au développement durable

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration, de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Cette publication a été possible grâce au soutien financier de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse (SDC), dans le cadre du « Programme mondial de l'OIM et du PNUD, Placer la Migration au Service du Développement Durable ». Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des différents bailleurs au programme mondial de l'OIM et du PNUD, Placer la Migration au Service du Développement Durable.

Publié par : Organisation internationale pour les migrations au Maroc
11, rue Aït Ourir, « Pinède », Souissi, Rabat - Maroc
Tél. : +212 (0)5 37 65 28 81
Fax : +212 (0)5 37 75 85 40
Courriel : iomrabat@iom.int
Site web : https://morocco.iom.int/fr

Cette publication a été publiée sans avoir fait l'objet d'une édition officielle par l'OIM.
Cette publication n'a pas été approuvée par l'Unité des Publications de l'OIM (PUB).
Cette publication a été publiée sans l'approbation de l'Unité de recherche de l'OIM (RES).
Cette publication n'a pas été traduite par le Service de traduction de l'OIM.

Nous tenons à remercier les relecteurs et les collaborateurs qui ont apporté des orientations ciblées et des contributions pour son élaboration, notamment :

OIM Maroc: M. Hicham HASNAOUI,
OIM Maroc : Mme Meryem MASSAIA
OIM Maroc : Mme Imane HAFFAR
Association Maroc solidarité médoc-sociale : Mme Sarah SERHANI

Finalement, nous remercions également toutes les personnes ayant participées et contribué à l'atelier de mise en place d'un outil de référencement et de contre-référencement entre les acteurs institutionnels et les associations en matière de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence.

© OIM 2023

Certains droits réservés. Cet ouvrage est mis à disposition au titre de la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 Organisations internationales (CC BY-NC-ND 3.0 IGO).*

Pour plus de détails, voir la section Droit d'auteur et conditions d'utilisation.

Le présent ouvrage ne doit pas être utilisé, publié ou rediffusé dans l'intention première d'en obtenir un avantage commercial ou une compensation financière, sauf à des fins éducatives, par exemple, aux fins de son intégration dans un manuel.

Autorisations : Toute demande concernant l'utilisation à des fins commerciales ou les droits et licences doit être adressée à publications@iom.int.

* https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 5

Organisation du système de réfrènement au niveau local 7

Définitions de quelques concepts dans la prise en charge des femmes et enfants survivant-e-s de violence 8

Eléments de référence 9

INTRODUCTION

Ce guide est réalisé dans le cadre du Programme Mondial OIM-PNUD : Placer la migration au service au développement durable, mis en œuvre conjointement par L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'association Maroc Solidarité Médico-Sociale.

Il fait suite à un atelier régional organisé dans la cadre de cette initiative sur la mise en place d'un cadre commun de référencement entre les acteurs institutionnels et les associations de la région de l'Oriental en matière de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence.

Le Maroc est résolument engagé et de manière très efficace, ferme et total face au phénomène de la violence faite aux femmes et enfants. Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, Présidente de l'Union Nationale des Femmes du Maroc (UNFM), a présidé, le 08 mars 2020, la cérémonie de célébration de la Journée Internationale de la Femme. Cette cérémonie a donné lieu à la signature de la Déclaration de Marrakech 2020.

À travers cet engagement, et conformément aux obligations de la loi 103-13, publiée au Bulletin Officiel n° 6688, pp. 1384-1389 du 5/07/2018, il appartient à tous les responsables à tous les niveaux du système national de soins, en application des engagements précités, de :

- Assurer le bon fonctionnement des Unités intégrées de prise en charge des Femmes et des Enfants Victimes de Violence (UIFEVV) avec la performance et la réactivité nécessaires à l'atteinte des objectifs instaurés par le Programme National de la Santé Pour la Prise en charge des Femmes et Enfants Victimes de Violence (PNPFEVV);
- Garantir la gratuité totale au niveau des structures de soins relevant du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale pour tout ce qui relève de la prise en charge médicale et médicolégale pour les femmes et les enfants victimes de violence;
- Protéger les filles contre les risques auxquelles elles seraient exposées en cas de mariage des mineurs;
- Participer pleinement et de façon dynamique aux travaux des commissions régionales, provinciales et préfectorales de coordination instaurées par les voies légales et réglementaires et qui traitent des questions relatives à la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence.

Le graphique ci-dessous représente l'ensemble des acteurs qui ont participé à cet atelier.

Atelier de mise en place d'un outil de référencement et de contre-référencement entre les acteurs institutionnels et les associations en matière de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence - 09 et 10 juillet 2021.

Cet atelier avait pour objectif définir un cadre et un répertoire commun facilitant les référencements entre les différents partenaires sans pour autant être un élément substitutif ou être en contradiction avec les mécanismes institutionnels déjà existant en la matière. Il se veut un outil de gestion locale qui pourra être évalué et dupliqué dans d'autres régions du Royaume du Maroc. Cet outil est destiné essentiellement aux institutions publics et associations œuvrant en matière de prise en charge des femmes et enfants survivant-e-s de violence.

Organisation du système de référence au niveau local

Le circuit d'accompagnement des personnes survivant-e-s de violences, repose sur l'étroite collaboration entre les différents services médico-psycho-sociaux dans la région de l'Oriental. Cette collaboration sera expliquée à travers le circuit ci-dessous :

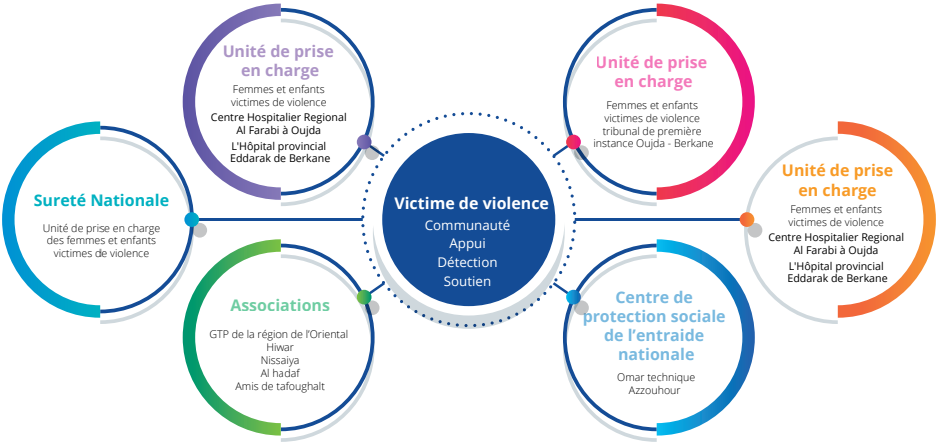

Ce modèle de référencement place les personnes en situation de vulnérabilité et les personnes survivantes de violences au cœur de différentes prises en charge et services fournis. La réponse sera directement liée aux besoins exprimés et dépendra également de l'engagement et de la participation de la personne concernée.

Il n'y a pas de lead particulier sur la prise en charge, la priorité sera de subvenir aux besoins urgents exprimés et identifiés par la survivante et le prestataire. Cependant la structure de premier service ou détection assurera la communication et la coordination autour du cas, les différents prestataires resteront en coordination permanente entre eux jusqu'à ce que les besoins soient satisfaits.

Définition de quelques concepts dans la prise en charge des femmes et enfants survivant-e-s de violence au niveau local

Le concept	Explication
Une approche fondée sur le droit de la personne	Cela veut dire que les prestataires de services (institutions, organisations non gouvernementales…) répondent aux besoins des femmes et enfants victimes et survivant.e.s de violence conformément au droit national et international sans discrimination liée, l'ethnie, le genre, la nationalité, et le statut. Cela signifie aussi que les prestataires coordonnent leurs services afin de mettre la victime au centre de leurs soins et accordent une attention particulière afin de s'adapter à ses besoins et attentes dans le respect et la dignité, en lui donnant le choix des démarches à suivre.
L'identification des femmes et enfants victimes de violence : plusieurs portes d'entrées	Le ou la survivant.e de violence peut avoir accès à différentes structures: services de santé, tribunaux, sureté nationale, associations, unités de prises en charge des femmes et enfants victimes de violence, entraide nationale, ainsi que d'autres services. Le premier contact est primordial afin d'identifier les soins nécessaires et assurer une prise en charge de qualité. Il est donc nécessaire d'assurer la coordination entre les différents acteurs clés et la priorisation et l'adaptation des services en fonction des besoins identifiés.
Une prise en charge intégrée et adaptée aux besoins	Une prise en charge tenant compte des besoins identifiés est indispensable, cela comprend: la santé, le soutien psychologique et psychosocial, l'appui social, la médiation, l'accompagnement juridique, la protection ainsi que l'insertion socio-économique. Autant que nécessaire, les différents besoins seront satfaits d'une manière holistique.
La cellule d'écoute au centre de santé : une approche pilote et de proximité pour l'identification, le référencement et les premiers soins psychologiques :	Cette cellule s'intègre dans le cadre de l'amélioration de l'approche psychosociale dans la prise en charge des populations en situation de vulnérabilité. Elle vise à améliorer la santé de ces populations en tenant compte des différents déterminants de la santé « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité»[1]

[1] Constitution de l'OMS – conférence internationale de la santé, New York du 19 juin au 22 juillet 1946

La cellule d'écoute au centre de santé est une approche pilote de proximité pour l'identification et les premiers soins psychologiques:

Cette cellule s'intègre dans le cadre de l'amélioration de l'approche psychosociale pour la prise en charge des populations en situation de vulnérabilité, elle vise l'amélioration de la santé de ces populations en tenant compte des différents déterminants de la santé « La santé est un état de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité»[2]

[2] Constitution de l'OMS – conférence internationale de la santé, New York du 19 juin au 22 juillet 1946

Oujda, depuis la cellule d'écoute du centre de santé Al Andalouss.

Mis en place en partenariat avec la Direction Régionale de la Santé et de la protection sociale, l'association Maroc Solidarité Médico-Sociale (MS2), et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), cette cellule est implantée dans les centres de santé Andalouss et le centre de santé Assalam à Oujda ainsi que dans le centre de santé Moukawama à Berkane. Elle constitue un service psychosocial de proximité permettant aux professionnels de la santé se trouvant sur place d'identifier les besoins des personnes reçues, les référer vers les services d'appui psycho-social et/ ou médical au sein des centres de santé ou vers d'autres partenaires.

Il s'agit d'une structure implantée dans les centres de santé cités ci-dessus, gérée par une conseillère psycho-sociale qui assure un service d'accueil, d'orientation, d'information, de conseil et de référencement vers d'autres services ainsi qu'une première écoute évaluant l'état psychologique des personnes reçues.

La cellule d'écoute est ouverte à la population fréquentant les centres de santé dans lesquels elle est implantée sans aucune discrimination.

Quand les conseillères psycho-sociales accueillent une personne en situation de vulnérabilité elles s'occupent des premières étapes de la prise en charge qui sont : l'entretien d'évaluation des besoins à travers l'écoute active et empathique, la sensibilisation et l'orientation.

Le travail d'accompagnement psychosocial commence dans la cellule d'écoute et s'étend vers d'autres structures en fonction des besoins identifiés. Les personnes survivantes de violences sont parfois accompagnées dans les procédures administratives pour le dépôt de plainte, ou dans les démarches d'obtention d'un certificat médico-légal au sein des unités de prise en charge des femmes et enfants victimes de violences, à cet égard Le travail de ces dernières est principalement :

- Assurer des séances d'écoute
- Prise en charge médicale
- Assurer la gratuité des actes médicaux
- Délivrance d'un certificat médico-légal gratuit
- Enregistrement des coordonnées des victimes dans l'application électronique
- Prise en charge psychologique
- Référencement vers la police, la gendarmerie et le tribunal
- Référencement vers les centres d'hébergement

Dans ce cadre, le Ministre de la santé et de la protection sociale s'inscrit dans la redynamisation des unités de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence par la contribution dans la plateforme de lutte contre les violences à l'égard des femmes et qui porte le slogan « Kolna Maak ».

Cette plateforme est une plateforme d'écoute, d'appui et d'orientation via une ligne téléphonique et/ou vers une application téléchargeable gratuitement et qui permet de localiser le téléphone de la personne victime. Elle a pour objectif la protection des femmes et leurs droits et grâce à son accès gratuit, elle donne le droit à toute femme/fille victime de violence et/ou d'abus de signaler et d'être orienter vers les instituts publics, les autorités compétentes.

Il est à noter également que les établissements publics sont amenés à respecter les points établis selon la loi 103-13.

D'autres sont accompagnées dans les procédures médicales dans les centres de santé et hôpitaux. Elles sont également référées, quand la demande émerge et avec leur consentement vers un psychologue et/ou un psychiatre.

En plus de son rôle de médiateur et fédérateur des différents prestataires, elle permet grâce au service d'écoute qu'elle offre de détecter les vulnérabilités cachées (violence, traite, vulnérabilité sociale et économique, détresse psychologique,etc.) et de pouvoir les intégrer dans un circuit de prise en charge en coordination avec les différents acteurs, notamment le Centre d'Accompagnement et de Protection de l'Enfance (CAPE) qui intervient dans la détection, le signalement et la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus.

Ville d'Oujda

Structure (institution/association)	Adresse	Téléphone	Personne de contact	Mail	Téléphone	Service disponible	Détails du service
Centre Hospitalier Regional Al Farabi à Oujda	Rue Idriss Akbar, Oujda	05 36 68 36 70	Mme Fouzia Chaoui	chaouifouzia20@gmail.com	06 71 62 79 60	Santé	Consultation médical
							Contraception d'urgence
							Bilans radiologiques et biologiques
							Ecoute
							Cetificat médico-légal
							Prophylaxie HIV
Association MS2	60, Avenue Hassan II, Oujda (60000), Maroc	08 08 50 48 29	BELKHAMMAR Imane	Coordoprojetoujda@ms2oujda.com	06 70 02 33 20	Santé	Prise en charge complémentaire
							Accompagnement
							Hébergement
AMPF	Hay salam aouinnet serrak lot laalej N650	05 36 68 98 37	Moussaoui Hajar	tubajare@gmail.com	06 61 19 37 03	Santé	Consultation médical
CAPE Oujda	Centre 6 Novembre pour les services sociaux	05 36 68 39 98	BENAMAR ZEKRAOUI	cape.oujda@gmail.com	07 00 09 94 20	Psycho-sociale	Ecoute Sociale
Cellule d'écoute (centre de santé Andalous)	--	--	LAASRI Hanane	laasrihanane@gmail.com	06 94 82 65 87	Psycho-sociale	Premier soins psyhologique
							Référence
Cellule d'écoute (centre de santé As Salam)	Hay salam	--	Arnaud GNAHE	arnaudegnahe@hotmail.fr	06 64 09 61 34	Psycho-sociale	Premier soins psyhologique
							Référence
Tribunal de 1ère instance (Cellule de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence)	Angle Av. Mohamed DERFOUFI ET Rue Omar ERRIFI	--	Amrani Ibtissame	la-papillon@hotmail.fr	06 45 49 10 61	Juridique	Ecoute sociale
							Procédures juridiques
Association Ain Ghazal	Bd Allal El Fassi, Dhar Lamhalla Lazaret 60000 OUJDA	05 36 74 47 12	REZZOUG Latifa	nezhaejaada@gmail.com	06 37 17 00 05	Hébergement	Centre d'hébergement pour femmes et enfants
Entraide Nationale(complexe azouhour)	Bd Zayed Ben Soltane, Hay Azzouhour, Rue Banafssaj	--	Belhaj Khaoula	emfoujda@hotmail.com	06 64 20 70 00	Hébergement	Complexe multifonctions(hebergement-nourriture-consultations)
Association Hiwar nissaiya	Centre de l'entraide national omar technique	--	Malika El ALAMI	Elalami27@hotmail.fr	06 78 46 73 04	Psychosociale-juridique	Ecoute psychologique
							Accompagnement juridique
OMDH(organisation marocaine	Rue Ziani Im.Elbadaoui App	05 36 68 59 59	Ouiam	cajoujda@gmail.com	06 62 20 67 57	Juridique	Accompagnement juridique

Ville de Berkane

Structure (institution/association)	Adresse	Téléphone	Personne de contact	Mail	Téléphone	Service disponible	Détails du service
Hôpital Edderak (Unité de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence)	hôpital provincial Eddarak Hay el hassani, Berkane	05 36 23 13 80	Naima el Basraoui	--	06 62 10 23 33	Santé	Consultation médicale
							Bilans biologiques/radiologiques
							Certificat médico-légale
Association MS2	Centre de santé Al MOUKAWAMA (Berkane)	08 08 50 48 29	JNIYEH Sara	sara631991@gmail.com	06 91 05 86 31	Psycho-sociale	Ecoute
							Accompagnement
							Appui social/référence
Association Ghazal pour le développement	Hay Massira, Berkane	06 37 24 61 25	TAHRAOUI Ghizlane	Amdefoujda@gmail.com	06 37 24 61 25	Psycho-sociale	Ecoute
Association al hadaf	--	05 36 61 24 80	Najiba	Asalhadafberkane@gmail.com	06 66 08 26 53	Psycho-sociale/juridique	Ecoute sociale
							Accompagnement juridique
UPE Berkane	--	--	Imane LHALHOULI	--	06 77 34 74 29	Psycho-sociale	Ecoute sociale
Association les amis de Tafoughalt	--	05 36 63 73 47	HRICHI Nassira	Aat_taforalt@yahoo.fr	06 39 76 00 92	Psycho-sociale/juridique	--
Tribunal (Cellule de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence)	--	--	SEHLI alhabib	sehliassistant@gmail.com	06 13 32 62 37	Juridique	Ecoute sociale
							Accompagnement juridique

OIM
ONU MIGRATION

L'Organisation internationale pour les migrations
n°11 rue Aït Ourir, « Pinède », Souissi, Rabat - Maroc
Tél : +212 (0)5 37 65 28 81 / Fax : +212 (0)5 37 75 85 40
Email : iomrabat@iom.int - https://morocco.iom.int